

# CABINET D'EXPERTISE IMMOBILIERE

**Éric LUCENAY**

*Agréé Centre National de l'expertise  
Expert près la cour d'appel de Fort de France*

5, Impasse de l'Abreuvoir

Lot les Abricots

97224 DUCOS

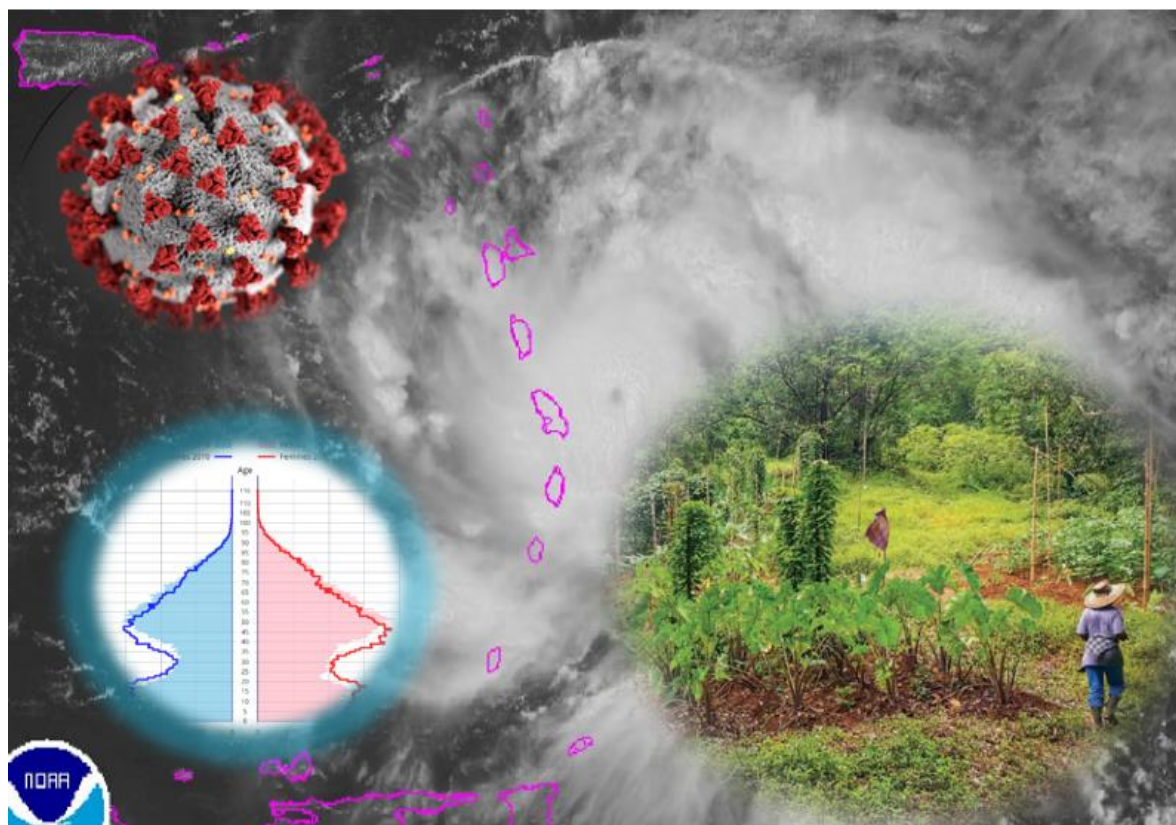
Tél : 0696 297 328

Fax : 0157317297

[eric.lucenay@gmx.fr](mailto:eric.lucenay@gmx.fr)



Une mutation nécessaire de l'agriculture martiniquaise pour faire face à un Environnement en constante évolution et pour répondre aux nouveaux enjeux climatiques, sanitaires, économiques et sociales



Janvier 2020

Crédit photos page de couverture :

<https://www.noaa.gov/>

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Martinik#/media/Fichier:Martinik\\_troupe3.jpg](https://fr.wikipedia.org/wiki/Martinik#/media/Fichier:Martinik_troupe3.jpg)

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3695641>

L'APEBA, un concept nouveau Chambre d'Agriculture

**Mylène ETIENNE**

**Stéphane SOPHIE**

SIRET : 792 066 482 00011 – Assurance Rcp : HDI

[www.lucenay-expertise.com](http://www.lucenay-expertise.com)

## Table des matières

.....	1
La Martinique en quelques chiffres :.....	3
Bref historique de l'agriculture : une histoire mouvementée .....	4
La Martinique face aux défis climatiques.....	5
Un Foncier en voie de raréfaction.....	8
La typologie des entreprises agricoles .....	10
Les problématiques sociologiques (démographie vieillissement émigration...) et économiques ....	15
Défis sanitaires (humains, végétaux t animaux) liés à la mondialisation.....	18
Le sol, une ressource à protéger .....	21
Les pratiques agroécologiques.....	24
La gouvernance .....	26
L'accompagnement et l'encadrement .....	28
CONCLUSION.....	30

## Table des illustrations et des tableaux

Figure 1 - Localisation de la Martinique .....	3
Figure 2 - Evolution de la moyenne des températures maximales au Lamentin de 1953 à 2020 .....	5
Figure 3 - Illustration sécheresse 2019 sur une exploitation en élevage .....	6
Figure 4 - chaîne des impacts à attendre du changement climatique sur l'agriculture.....	6
Figure 5 - Evolution de la ville du Lamentin de 1951 à 2014 .....	8
Figure 6 - Champ de canne centre nord de la Martinique .....	12
Figure 7 - Chiffres-clés des zoonoses .....	19
Figure 8 - Illustration association de cultures dachine et igname.....	24
Tableau 2 - Typologie actuelle des exploitations .....	13
Tableau 3 - Evolution à moyen long terme des exploitations agricoles.....	14
Tableau 4 - Population par sexe et âge en 2017 .....	15
Tableau 5 - taux de chômage .....	16

La Martinique dénommée « *l'île aux fleurs* » dispose de conditions globalement favorables en termes d'ensoleillement, de température et de pluviométrie pour le développement d'une agriculture durable. Cependant en 9 ans, la Martinique a perdu environ 20 % de ses chefs d'exploitation qui s'établissent à 2700 (Mémento 2019). Bien que la perte de Surface Agricole Utile sur cette période soit plus modérée à environ 7 %, le poids de l'agriculture dans l'économie de l'île n'a cessé de décroître et ne participe qu'à hauteur de 3,10 %.

Les difficultés rencontrées par le monde agricole sont en lien avec le territoire qui souffre de trois grandes difficultés : son insularité, sa topographie qui limite les possibilités d'extension du foncier et son éloignement réduisant la taille de ses unités économiques et des débouchés sur le marché local.

De plus, les contraintes associées au climat sont fortes en raison de l'inégale répartition et la forte variabilité des précipitations, à l'occurrence de cyclones et à la présence de bio-agresseurs.

Malgré ces handicaps, tout au long de son histoire contemporaine, la Martinique a su faire face à des profonds bouleversements.

Aujourd'hui les obstacles à surmonter ont été démultipliés interrogeant sur la capacité de résilience.

En effet les problématiques sont nombreuses en lien avec les conséquences du réchauffement climatique, la montée en puissance des zoonoses, un contexte social et économique explosif...

Face à de nouveaux enjeux, quelle résilience et quels leviers mobiliser pour créer les conditions nécessaires à la survie de l'agriculture martiniquaise ?

### La Martinique en quelques chiffres :



FIGURE 1 - LOCALISATION DE LA MARTINIQUE (SOURCE WIKIPEDIA)

- Superficie de l'île : 1110 km<sup>2</sup> ;
- 51 000 hectares d'espaces naturels ;
- 2 700 agricultrices et agriculteurs ;
- SAU (surface agricole utile) totale de 23196 hectares dont : 4373 de banane, 3840 de canne, 8581 de prairies et 1829 de maraîchage ; 396 ha de fruitiers permanents
- 592 apprenants dans l'enseignement agricole.
- PIB (parité nominale) 8,9 milliards d'€ courants (2018)
- PIB par secteur (2014)
  - agriculture : 3,1 %
  - industrie : 6,3 %
  - services : 84,4 %
- PIB par habitant atteint 25 145 euros (2019)
- Ecart moyen de prix (référence le panier de consommation des ménages) avec la France hexagonale : supérieurs de 17,1 %.
- Recul de l'activité de l'ordre de 20 % durant le 1<sup>er</sup> confinement en raison de la pandémie de Covid-19

## Bref historique de l'agriculture : une histoire mouvementée

C'est au tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle que l'agriculture devint à la Martinique le moteur de l'économie. De petites parcelles (25 à 26 hectares) sont attribuées à quelques colons et furent plantées en caféiers, en cacaoyers, en indigotiers et en tabac. Si, les cacaoyers se sont maintenus jusqu'en 1784, la moitié des caféiers a disparu en raison du passage de plusieurs ouragans.

Face à la fragilité de ces productions, la canne à sucre gagna progressivement du terrain et s'imposa comme une culture stable et surtout rentable. Cette production est destinée à l'exportation, elle dominera l'économie du pays entre le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, époque où la surface cannière et le nombre d'entreprises sucrières et de distilleries ont considérablement régressé.

Bien qu'il n'existe pas de dates officielles relatives au démarrage de la distillation du jus de canne à sucre, la naissance d'une véritable industrie rhumière en Martinique a été favorisée par la crise sanitaire du vignoble français et la surproduction sucrière.

Le déclin de la canne à sucre marque l'essor de la production de bananes.

Les exportations martiniquaises de bananes vers la métropole –ont commencé au tout début du XX<sup>e</sup> siècle.

En effet, le début du 20<sup>e</sup> siècle est marqué par le développement de la culture de la banane qui devient la première culture d'exportation à partir des années 50.

Parallèlement à ces exploitations cannières et bananières, il existe de nombreuses petites et moyennes exploitations diversifiées qui depuis une vingtaine d'années connaissent d'importantes mutations : alors que nombre d'entre elles disparaissent, d'autres se modernisent et se professionnalisent en proposant des productions diversifiées (élevage, maraîchage, arboriculture, ...).

Contrairement à la banane, l'ananas a vraisemblablement été introduit en Martinique par les Arawaks. Mais c'est au début des années 1930 que cette production prit son essor avec l'apparition d'exploitations de taille moyenne.

Les zones de culture se concentrent essentiellement dans le nord-atlantique et particulièrement dans les communes de Macouba, Basse-Pointe, Ajoupa-Bouillon et Morne-Rouge. La totalité de la production est consacrée à la transformation.

En raison de la concurrence des pays d'Afrique de l'Ouest et de la fermeture de l'usine de transformation, seuls 58 hectares sont cultivés aujourd'hui.

Les zones de culture se concentrent essentiellement dans le nord-atlantique.

La production en frais est écoulee exclusivement sur le marché local.

Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les cultures vivrières n'ont de cesse de se replier. Entre 1895 et 1912, leur superficie est passée de 17 000 hectares à 12 000 hectares ; de 1912 à 1935, elles se sont encore repliées de moitié, et si la Seconde Guerre mondiale a permis un gain de 7 000 hectares, en 1945, seuls 3 500 hectares y étaient encore consacrés. Aujourd'hui, les cultures vivrières n'occupent que 526 hectares.

A travers ce bref historique, nous voyons l'importance des cultures d'exportation et leurs difficultés à faire face à une concurrence mondiale. Les cultures vivrières constituent un élément important du patrimoine de la Martinique mais la diminution importante des surfaces pose la problématique de leur perpétuation et de l'autosuffisance alimentaire.

## La Martinique face aux défis climatiques

Le climat de la Martinique est de type tropical maritime, rythmé par deux saisons principales, - la saison sèche, communément appelée le carême - et la saison des pluies ou saison cyclonique. Elles sont entrecoupées par des périodes de transition plus ou moins fluctuantes. Durant l'année, les températures varient peu et un régime d'alizé d'Est assure une ventilation relativement constante.

L'occurrence d'un évènement cyclonique tempête ou ouragan est évaluée à tous les 4,3 ans et un ouragan majeur tous les 10 ans (Source Météo France). Ces risques étant réguliers, ils ont engendré une certaine forme de résilience et de combativité chez les agriculteurs malgré des pertes pouvant être relativement lourdes qui pénalisent le développement des entreprises agricoles.

A titre d'exemple, le cyclone Maria en 2017 a généré des pertes de récolte estimées à 4 millions € et à 12 millions pour les pertes de fonds (source DAAF, 2018. Rapport final d'instruction Maria 2017).

La résilience des agriculteurs peut se mesurer en sachant que seulement une fraction des pertes est indemnisée à hauteur de 30 % pour les pertes de récoltes et à 35 % pour les pertes de fonds.

D'autre part le délai entre la catastrophe et le versement complet des aides peut être long.

Les conséquences du changement climatique risquent d'accroître la vulnérabilité des agriculteurs. Il est prévu une augmentation des températures de l'ordre de + 1,5 °C entre 2030 et 2052 engendrant des vagues de chaleur dans la plupart des régions singulièrement dans les Tropiques qui subiraient des évènements cycloniques de plus forte intensité (source ONERC, rapport 2012).



**FIGURE 2 - EVOLUTION DE LA MOYENNE DES TEMPERATURES MAXIMALES AU LAMENTIN DE 1953 A 2020 (SOURCE METEO FRANCE)**

Les conséquences s'en font déjà ressentir avec un record pour la moyenne des températures maximales de chaque jour, avec 32,9° en septembre 2020 (archives Météo France). La région caraïbe a été marquée par une saison « record » en nombre de cyclones, très active en Amérique Centrale, aux USA et près des Bermudes malgré l'accalmie sur l'Arc Antillais avec 3 tempêtes tropicales modérées.

Les impacts du réchauffement climatique sur le secteur agricole seraient<sup>1</sup>:

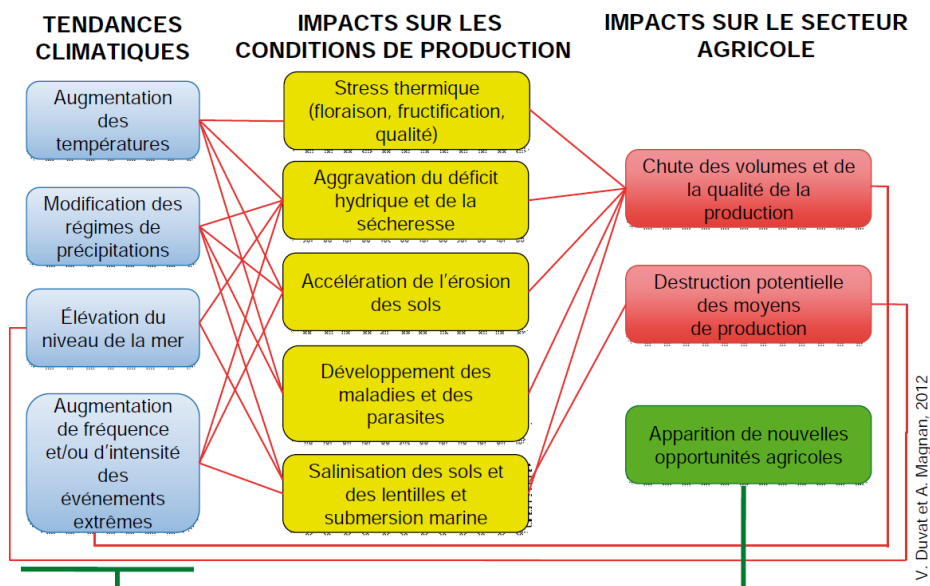
- L'aggravation du déficit hydrique et de la sécheresse  
Elle constitue un risque important pour les cultures d'exportation comme la canne à sucre, la banane ou le melon, qui sont très exigeantes en eau.  
On pourrait observer pour la banane un déplacement des zones de production des basses altitudes vers les zones plus élevées pour limiter le stress thermique.  
La sécheresse devrait aussi affecter l'élevage et l'agriculture vivrière, il faudra probablement recourir de façon plus importante à l'irrigation. La ressource en eau est déjà en tension pour son usage domestique

<sup>1</sup> : Source : Observatoire National sur les Effets du réchauffement climatique ONERC Les outre-mer face au défi du changement climatique, 2012



**FIGURE 3 - ILLUSTRATION SECHESSE 2019 SUR UNE EXPLOITATION EN ELEVAGE (ZONE SUD MARTINIQUE)**

- Le développement des maladies et parasites  
Ce risque concerne des productions déjà touchées par les maladies et parasites, ou sensibles à leur développement sous certaines conditions climatiques. La situation pourrait s'aggraver en réaction aux stress climatiques supplémentaires.
- L'accroissement des dommages sur la production par les événements extrêmes  
La perspective d'une augmentation de leur intensité fait redouter une hausse des pertes agricoles. Certaines régions sont plus exposées que d'autres à leurs effets, comme l'Est de la Martinique qui est sensible aux glissements de terrain, aux coulées de boue et aux éboulements.



**FIGURE 4 - CHAINE DES IMPACTS A ATTENDRE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR L'AGRICULTURE**

Les leviers possibles pour faire face aux changements climatiques sont :

- Maintenir la dynamique de diversification agricole certaines cultures pouvant mieux résister que d'autres à un événement donné, ce qui réduira le risque global
- Mettre en place un programme d'accompagnement pour faire face au changement par le biais d'actions techniques, agronomiques, organisationnelles et institutionnelles
- Accroître les volumes d'eau disponibles par divers procédés techniques (captage, barrages, récupération des eaux pluviales), d'améliorer les capacités de stockage (réservoirs) et de transfert (réseaux de canalisations), exploiter les ressources souterraines accessibles
- Préserver les écosystèmes forestiers car ils participent à la régulation des précipitations
- Réviser la procédure d'indemnisation des agriculteurs. A titre d'exemple seulement une fraction des agriculteurs se font dédommager – de l'ordre de 30 % (623 demandes d'indemnisation au titre du fonds de secours pour les outremer après le passage de la tempête Maria<sup>2</sup>). Ouvrir le débat sur une contribution additionnelle aux primes ou cotisations afférentes aux conventions d'assurance pour financer un fonds de secours complémentaire à l'instar du Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA)
- Simplifier le mécanisme d'indemnisation de nature assurantielle caractérisée par la lourdeur de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (à titre d'exemple il a fallu d'un 2<sup>ème</sup> décret prenant en compte les glissements de terrain générés par les fortes pluies en Novembre 2020 à Sainte-Marie (97230)
- Rendre plus opérationnelle et accessible les financements européens complémentaires dédiés en cas de catastrophe naturelle ou afin de prévenir ces dommages. Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) comprend ainsi deux sous-mesures : - la sous-mesure 5.1 : aide aux investissements dans des actions préventives ; et la sous-mesure 5.2 : aide aux investissements destinés à la réhabilitation des terres agricoles et à la reconstitution du potentiel de production endommagés. Lors de l'évènement des pluies exceptionnelles d'Avril 2018 seulement une dizaine d'agriculteurs a sollicité ces fonds sur un potentiel d'au moins 400 agriculteurs.

---

<sup>2</sup> DAAF, 2018. Rapport final d'instruction Maria 2017

## Un Foncier en voie de raréfaction

La déprise agricole a ralenti autour d'un peu moins d'1 % (environ 194 ha) de perte de Surface Agricole Utilisée (SAU) par an. La SAU est établie en 2019 à 23 196 ha. Entre 2000 et 2005, le rythme de diminution était estimé à environ 1000 ha par an (ADUAM, 2008).

L'une des causes de la diminution de l'assolement agricole provient de la forte anthropisation en milieu insulaire.

Le professeur Ramade (2012) déplore que « *La consommation de terres cultivables par les effets conjoints de l'urbanisation, de l'industrialisation, et de la construction d'infrastructures de transports (routières, portuaires et aériennes) représente une cause généralement sous-estimée, persistante et considérable, de pertes de terres cultivables qui sont souvent de très haute fertilité* ».

Les plaines de la ville du Lamentin dont les qualités agronomiques et les configurations mécanisables exceptionnelles sont grignotés inexorablement avec une nette fragmentation des ceintures agricoles<sup>3</sup>

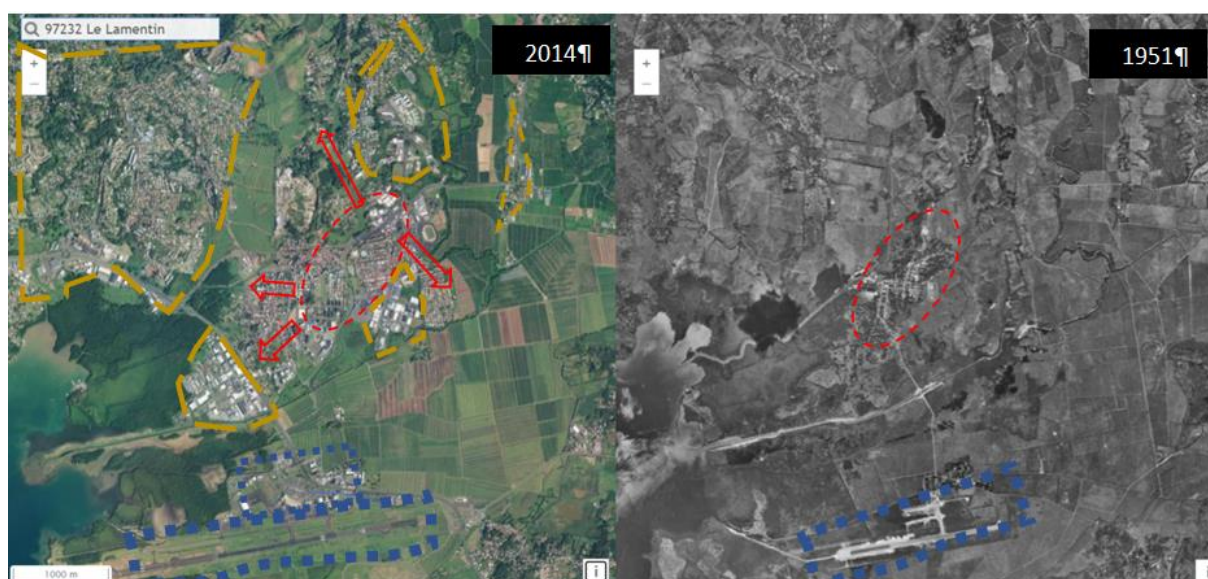
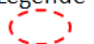





FIGURE 5 - EVOLUTION DE LA VILLE DU LAMENTIN DE 1951 A 2014 (SOURCE : [HTTPS://REMONTERLETEMPS.IGN.FR/](https://remonterletemps.ign.fr/))

Légende :

-  Centre bourg historique
-  Extension du bourg (zone résidentielle)
-  Développement périphérique (zone artisanale et résidentielle)
-  Zone aéroportuaire

Avec une densité d'environ 330 habitants au kilomètre carré, la Martinique est la deuxième région la plus densément peuplée après l'Ile-de-France (INSEE 2017).

Elle est appréciable entre des secteurs hyper-urbanisés (centre de l'île avec 960 habitants/km<sup>2</sup> et 1960 habitants/km<sup>2</sup> à Fort-de-France) contrastant avec des secteurs plus « naturels » ou inhabités en raison des contraintes naturelles fortes et dotés aujourd'hui de protection (les parties hautes de la Montagne Pelée et des Pitons du Carbet).

On observe un phénomène de rurbanisation : une classe aisée de citoyens construit soit une résidence permanente ou secondaire ou la campagne. Ce modèle extensif se matérialise par une densité qui est

<sup>3</sup> Source : Corinne Plantin, « L'évolution géo-environnementale de la Martinique entre les années 1956 et 2006 », Les Cahiers d'Outre-Mer [En ligne], 256 | Octobre-Décembre 2011, mis en ligne le 01 octobre 2014, consulté le 07 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/com/6414> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/com.6414>



passée de 12,2 logements/ha en 1994 à 11 logements/ha en 2004 (ADUAM, 2008). Il en résulte un véritable lotissement au sein des terres agricoles.

Ce développement est favorisé par la vulnérabilité et le manque de fermeté des lois régissant les terres agricoles à la Martinique (Constant-Pujar, 2011).

Selon les données de la statistique agricole (AGRESTE n°5, 2013) « *Les pertes de terre sont insidieuses, à l'exception des arpents soustraits par l'artificialisation des sols ou par le morcellement excessif* ». Les enseignements que l'on peut en tirer sont l'existence de surfaces agricoles à retournement rapides qui peuvent être exploitées ou non en fonction d'évènement conjoncturels (opportunités ou autres...). Certaines surfaces sont abandonnées définitivement, les transformant en friche puis progressivement en forêt. Enfin d'autres sont déclassées du zonage agricole, les vouant à l'urbanisation. De manière générale la probabilité que ces surfaces « sorties » soient destinées à d'autres usages que l'activité agricole est forte.

L'auteure Chantal Sabin (2009) fait également le constat d'une urbanisation incontrôlée avec des constructions sans permis ou de complaisance électoraliste qui entraînent un mitage des zones naturelles délimitées dans les documents locaux d'urbanisme eux-mêmes dépassés par une mutation rapide de l'occupation des sols.

Ainsi, les effets subséquents de la pression foncière notamment sur les terres agricoles entraînent un effet domino. Les agriculteurs convoitent ensuite les espaces naturels boisés.

Le « Mitage » est l'expression des documents locaux d'urbanisme qui accordent des zones importantes zones à l'habitat diffus, ex-NB des Plans d'Occupation de Sols (POS). Ces dernières sont nouvellement classées en fonction de leur niveau d'équipement dans les zones urbaines (U), dans les zones à urbaniser (AU) voire dans les zones naturelles et forestières (N) des plans locaux d'urbanisme (PLU).

Selon l'auteure, compte-tenu de la multiplicité des contraintes physiques et naturelles ainsi que les nombreux risques, les zones à urbaniser sont « surdimensionnées » au détriment des zones agricoles et forestières.

Cet échec de planification se démontre dans les objectifs du schéma d'aménagement régional (SAR) approuvé par décret en Conseil d'Etat (décret du 23 décembre 1998) prévoyant la protection de 40000 ha de terres agricoles aujourd'hui diminuée de moitié.

Les instruments à mobiliser pour la protection du foncier :

- Transparence dans les transactions – publication publique des appels à projet pour le foncier agricole (SAFER) et des résultats
- Suivi des mises en valeur – (contrat d'objectif pour prévenir les sous-utilisations)
- Organisation de réunions d'Informations et de débats publiques sur les enjeux du foncier pour lutter contre l'individualisme illustré par l'approche spéculative du foncier agricole entretenue par les agriculteurs eux-mêmes dans l'attente de déclassement en vue d'obtenir une plus-value (Monrose *in Aglae*, 2009) ainsi que le contexte d'habitat diffus où la maison individuelle a été hissée au rang de modèle de réussite sociale est une problématique majeure de la préservation des zones agricoles et naturelles (Plantin, 2011).
- Appel solennel pour recenser et mobiliser les fonciers agricoles disponibles des particuliers, des collectivités / création d'une bourse du foncier agricole
- Aménagement comme la restructuration urbaine, la densification d'îlots, la requalification d'une friche urbaine ou bien s'intégrer dans des programmes d'extension urbaine
- Favoriser les ZAP et donner les moyens pour valoriser les ZAP (aménagement...)

## La typologie des entreprises agricoles

### La canne et la banane d'exportation, 2 spéculations dominantes

La banane est l'un des piliers de l'économie de la Martinique en contribuant à une part importante des flux commerciaux vers la partie continentale de l'Union européenne en permettant notamment de générer un flux de marchandises retour.

La filière banane a réussi à fédérer les planteurs au sein d'une seule Organisation de producteurs la SICA Banamart, créée en 2004. Cependant le fonctionnement est de plus en plus contesté en interne notamment par les petits producteurs dont la production est inférieure à 500 T à l'instar du mouvement de protestation du 19 octobre 2020. Ils estiment « perdre de l'argent avant même que leur production parte de leur hangar ». Leur baisse constante d'effectif est contrebalancée par des planteurs de taille intermédiaire. En effet 352 exploitations sont recensées en Martinique (leur nombre diminue de 1,1% par rapport à 2018). L'évolution tendancielle du nombre d'exploitations bananières depuis 2011 est -2,6 % pour la Martinique. Ce phénomène de concentration de la production se traduit par le fait que 70% de la production est réalisée par 30% des planteurs.

La production de banane est sensible aux aléas climatiques récemment par les tempêtes tropicales majeures (Matthew en septembre 2016 et Maria en septembre 2017) qui ont impacté de manière significative la production de bananes des Antilles. La campagne 2019 est marquée par une poursuite de la croissance entamée en 2018, le tonnage commercialisé en Martinique 153 339 tonnes (+8,9 % par rapport à 2018).

Le risque sanitaire est à prendre en compte notamment avec la cercosporiose cependant la filière développe de plus en plus de techniques alternatives.

La banane antillaise est largement dépendante des subventions européennes. Elle est durement concurrencée par la « banane dollar » en raison des coûts de production plus compétitifs, avec une charge de main d'œuvre jusqu'à dix fois moins élevée, par exemple au Honduras.

La filière canne contribue à l'image patrimoniale de la Martinique tout en faisant preuve d'innovation à travers ses procédés industriels; sa liaison avec le secteur du tourisme. De plus, elle participe à la durabilité de la production agricole par la protection des sols contre l'érosion et la préservation de l'environnement par un usage restreint des intrants. Cependant les restrictions d'usages de produits phytosanitaires et des herbicides sur les cannes ont entraîné une réflexion globale pour la recherche d'alternatives plus agroécologiques.

Elle concourt à l'approvisionnement en énergie renouvelable (bagasse pour les centrales à charbon) et le développement des bioénergies (cogénération d'électricité).

La filière rhum agricole est le débouché principal de la production (65% volumes produits). La production de rhum agricole marque une tendance moyenne à la hausse sur la période 2011-2019 : +2,9 % en Martinique. Cependant, la production a baissé entre 2018 et 2019 de près de 12 % en Martinique.

De manière tendancielle, on observe un repli global des récoltes de canne (-1,1 % par an sur la période 2011-2019) et des volumes de sucre produits (-2,3 % par an). Seules les productions de rhum totale et agricole ont progressé de manière tendancielle entre 2011 et 2019 (respectivement de 2,5 % et de 3,1%).

Cette progression sera d'autant consolidée qu'un arrêté ministériel portant sur la révision du Cahier des Charges de l'AOC Martinique, publié le 29 décembre 2020 au Journal Officiel autorise 278 hectares de cannes supplémentaires dans le périmètre de l'AOC (Appellation d'Origine Contrôlée)

### Les productions animales

En Martinique, on distingue deux grands circuits de distribution de la viande vers le consommateur :

- Le circuit dit « non organisé » ou « traditionnel » où le détenteur vend directement sa production au consommateur ou vers un boucher. Ce circuit regroupe la majorité des éleveurs
- Le circuit dit « organisé » est structuré autour d'une interprofession, l'Association martiniquaise interprofessionnelle des viandes (AMIV). L'éleveur passe par un intermédiaire

généralement une coopérative et/ou d'une union de coopératives, MADIVIAL, qui distribue ensuite les carcasses aux bouchers ou auprès des GMS. Ce circuit compte moins de 5% de l'ensemble des éleveurs connus mais réalise une part importante de la production (source AMIV, 2015). Ces producteurs sont extrêmement dépendants des subventions notamment de l'aide POSEI qui avoisine jusqu'à 48 % du CA chez les éleveurs ovins (source Chambre d'Agriculture, 2015. Systèmes mixtes avec petits ruminants - 2 cas concrets antillais). Ce modèle économique favorisant la production de masse est de plus en plus critiqué.

En 2017, la production locale de viande progresse de 0,4 % pour atteindre 3 863 tonnes. Mais dans le détail, seule la production de viande porcine progresse (+ 9,3 %) tandis que les autres productions sont en baisse : viande bovine (-6 %), ovins caprins (-17,9 %), viande équine (-50,2 %), volaille (-0,4 %). Les abattages de volailles, bien qu'en légère baisse, représentent encore la plus forte part de production totale de viande.

À noter que la production locale globale de viande ne couvre que 16,8 % de la consommation locale, les importations en couvrant 83,2 % (source rapport d'activité IEDOM, 2017).

#### Les productions végétales en diversification

La filière des fruits et légumes se structure autour de l'interprofession IMALFLHOR (Interprofession martiniquaise des fruits, légumes et produits horticoles), créée en 2010.

En 2017, 3 594 hectares de terres sont destinés à la culture de fruits et légumes en Martinique (hors banane), dont 2 704 pour les légumes frais, 440 pour les tubercules.

Les producteurs locaux non organisés privilégient la vente auprès de revendeurs, magasins de détail et grandes et moyennes surfaces (à hauteur de 60 %) comme mode de distribution. Le reste de la production est commercialisé auprès de grossistes, collectivités, hôtels, restaurants et industries agroalimentaires. La vente directe ne leur permet d'écouler qu'une part minime de leur production (7 % des légumes et des tubercules en 2017 et 14 % des fruits).

(Source IEDOM, 2018)

#### Les cultures de niche et les productions émergentes

Les cultures patrimoniales (vanille, café et cacao) connaissent un regain d'intérêt permettant d'espérer une production de niches et un ciblage de production haut de gamme.

Les pratiques en désuétude passent par une phase de réappropriation des techniques par les agriculteurs et un accompagnement vers les marchés cibles

D'autres productions plus innovantes sont en cours de transfert comme l'aquaponie et autres cultures hors sol permettent de répondre à l'exiguïté du territoire et de la contamination des sols.

#### L'Agriculture Biologique AB

« *L'agriculture biologique est un mode de production et de transformation respectueux de l'environnement, du climat, de la biodiversité, du bien-être animal, de la santé des consommateurs, qui s'inscrit au cœur du développement durable, en faveur des générations futures.* » (agenceBIO, 2018). Cette filière s'appuie sur une reconnaissance des pratiques reconnues par l'Etat validée par des organismes certificateurs agréés.

L'AB a sensiblement progressé au cours de ces dernières années en Martinique. En 2016, on comptabilise 50 entreprises de production agricole certifiées ou en conversion. Les surfaces correspondantes étaient de 297 hectares dont 91 en conversion (CAM, 2018). En 2019, l'effectif est évalué à 68 exploitations agricoles (GRAB, 2019).

Bien que le nombre d'entreprise soit en constante augmentation, la part de la SAU est de l'ordre de 1,2 %.



**FIGURE 6 - CHAMP DE CANNE CENTRE NORD DE LA MARTINIQUE**

Une typologie des exploitations est esquissée au tableau 2 permettant de réaliser des scénarii d'évolution à moyen long terme (tableau 3).

Les évolutions notables auxquelles nous assistons sont :

- L'arrivée d'un nouveau public d'agriculteurs en activité secondaire ou en reconversion
- La mutation des systèmes avec de la polyculture élevage et le développement des cultures fruitières,
- Le développement de cultures de niche à forte valeur ajoutée et labellisée
- La disparition des petites exploitations en canne à sucre et banane export
- La mutation totale des pratiques : AB, agroécologie, agroforesterie, agriculture organique
- La vente directe privilégiée, identité de chacune des exploitations, agrotransformation et accueil à la ferme, labels
- Les grandes exploitations persistent et sont tournées vers les cultures d'exportation, avec une orientation de grosses productions fruitières

**TABEAU 1 - TYPOLOGIE ACTUELLE DES EXPLOITATIONS**

	SAU	Statut juridique	Nombre de salariés	Accessibilité	Système	Moyens de production	Biodiversité	Situation économique	Commercialisation	Autres activités
<b>Exploitations familiales</b>	> 5 ha	Exploitation individuelle	Main d'œuvre familiale	Difficile	cultures de diversification, cultures légumières et fruitières, petits élevages	Faible, aides publics peu sollicités	Elevée	Faible	Marché de proximité et vente directe	Petites transformation à la ferme
<b>Exploitations moyennes</b>	entre 5 et 10 ha	Exploitation individuelle, EARL	moyenne de 2 salariés	Moyenne à aisée	Polyculture- Elevage	Moyen	Moyenne	Diverse	Vente directe	Petites transformations à la ferme, activités agritouristiques
					Banane export		Faible		Coopérative	
					Canne à sucre		Faible		Coopérative	
					Elevage		Faible		Coopérative	
<b>Grandes exploitations commerciales</b>	plus de 10 ha	SCEA, société commerciale	plus de 5 salariés	Moyenne à aisée	Canne à sucre, banane export, Elevage	Elevé, grande sollicitation des aides publics	Faible	Positive	Coopérative	

**TABLEAU 2 - EVOLUTION A MOYEN LONG TERME DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

	SAU	Statut juridique	Nombre de salariés	Accessibilité	Système	Moyens de production	Biodiversité	Situation économique	Commercialisation	Autres activités
<b>Exploitations familiales</b>	> 5 ha	Exploitation individuelle, néo ruraux , et Agriculteurs à titre secondaire	Main d'œuvre familiale	Difficile	cultures de diversification, cultures de niche, petits élevages	Recours aux aides publics	Elevée	Positive	Vente directe	Petites transformations à la ferme
<b>Exploitations moyennes</b>	entre 5 et 10 ha	Exploitation individuelle, EARL	moyenne de 2 salariés	Moyenne à aisée	Polyculture- Elevage	Moyen	Elevée	Diverse	Vente directe	Petites transformations à la ferme, activités agritouristiques
					Elevage		Moyenne		Coopérative	Coopérative
<b>Grandes exploitations commerciales</b>	plus de 10 ha	SCEA, société commerciale	plus de 5 salariés	Moyenne à aisée	Canne à sucre, banane export, Elevage	Elevé, grande sollicitation des aides publics		Positive	Coopérative	Coopérative

## Les problématiques sociologiques (démographie vieillissement émigration...) et économiques

La Martinique voit sa population diminuer depuis déjà plusieurs années, la natalité y est faible. Beaucoup de jeunes quittent le territoire pour aller s'installer ailleurs.

### Quelques chiffres (INSEE, 2018)

- Population : 371 246
- Croissance démographique : -0,70 %/an
- Densité : 330 habitants/ km<sup>2</sup>
- Taux de mortalité : 8,6 ‰ (2017)
- Taux de natalité : 9,8 ‰ (2013)
- Espérance de vie à la naissance des femmes : 83,5 ans (2017)
- Espérance de vie à la naissance des hommes : 78,2 ans (2017)

### Vieillesse de la population

Bien que cela ne soit pas perceptible, l'augmentation du nombre de personnes âgées et la diminution du nombre de jeunes entraînent un vieillissement de la population. Le renouvellement des générations n'est plus assuré depuis le début des années 1990 (INSEE, 2002).

Le vieillissement de la population martiniquaise provient d'abord d'un déficit migratoire des jeunes, structurellement élevé en raison de la poursuite de leurs études. Une autre raison est le départ important de la population en âge de procréer, à la recherche d'un emploi. Ce déficit migratoire n'est pas comblé par un retour au pays.

Depuis deux décennies, la recherche d'emploi a poussé les Martiniquais à quitter le territoire. Cette migration en continu, jumelée à la baisse de la natalité entraîne une baisse de la population (- 0,6 % en moyenne annuelle entre 2008 et 2013) et une intensification du vieillissement. En 2032, la part des seniors devrait atteindre 39,6 %, contre 30,0 % au niveau national, positionnant la Martinique comme une des régions hébergeant proportionnellement le plus de personnes âgées.

**TABLEAU 3 - POPULATION PAR SEXE ET AGE EN 2017 (SOURCE INSEE RP 2017)**

	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	<b>171 820</b>	<b>100,0</b>	<b>200 774</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	31 926	18,6	31 029	15,5
15 à 29 ans	29 313	17,1	29 818	14,9
30 à 44 ans	25 029	14,6	33 693	16,8
45 à 59 ans	41 505	24,2	50 256	25,0
60 à 74 ans	30 034	17,5	35 096	17,5
75 à 89 ans	12 692	7,4	17 678	8,8
90 ans ou plus	1 321	0,8	3 205	1,6
0 à 19 ans	44 375	25,8	42 957	21,4
20 à 64 ans	95 600	55,6	115 894	57,7
65 ans ou plus	31 845	18,5	41 923	20,9

Compte-tenu que près de 6 exploitants sur 10 ont plus de 50 ans, et que la part des « jeunes exploitants » (moins de 40 ans) est en recul de presque 10 points, ce qui montre une réelle difficulté à l'installation

de jeunes exploitants. Les moins de 35 ans représentaient seulement 4 % du total en 2007. Pour les seules installations aidées, le taux de renouvellement annuel est de 6% en Martinique pour une moyenne nationale de 20% (Pollen, 2012)

### Le chômage

Le chômage est important en Martinique, deux fois plus importants qu'en France. Le taux de chômage même s'il est élevé reste relativement stable. Il résulte de l'étroitesse du marché du travail insulaire et également de l'inadéquation des besoins avec les qualifications de la population active. Les plus touchés par le chômage de masse sont les jeunes âgés de 15 à 29 ans.

En quête d'une meilleure situation professionnelle, certains actifs envisagent même de quitter l'île. Ainsi, la moitié des personnes âgées de 15 à 64 ans, insatisfaites de leur situation, seraient prêtes à quitter la région pour un emploi ou une formation qualifiante. Ce désir de mobilité, important chez les jeunes. Ces jeunes, exposés au chômage de masse, manquent souvent d'opportunités en Martinique et sont plus déterminés que leurs aînés à partir.

**TABLEAU 4 - TAUX DE CHOMAGE 'SOURCE INSEE)**

	Taux de chômage (en %)			Variation (en points de %)	
	3 <sup>e</sup> trim. 2019	2 <sup>e</sup> trim. 2020	3 <sup>e</sup> trim. 2020	trimestrielle	annuelle
<b>Martinique</b>	<b>13,9</b>	<b>10,0</b>	<b>14,8</b>	<b>4,8</b>	<b>0,9</b>
France hors Mayotte	8,4	7,1	9,0	1,9	0,6

Notes : données CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Compte-tenu du faible attrait de la profession agricole auprès des jeunes actifs (seulement 1,1 % d'entre eux ont opté pour la filière agriculture à la sortie de leur formation initiale après 1 à 4 ans et uniquement 0,8 % s'y consacrent entre 5 et 10 ans ; de plus selon les enseignants et aux dires d'experts, la plupart des diplômés des formations agricoles ne vont pas travailler dans ce domaine (Insee, 2016)

### La structure familiale

Lors du dernier recensement, la Martinique comptait 167 204 ménages. (INSEE, 2017). Dans le détail, les ménages constitués d'une seule personne représentent 17 % de la population totale (62 010). Les familles monoparentales représentent 42,4% des ménages. En Martinique, le nombre moyen d'individus par ménage est de 2,19 (INSEE,2017).

### Le Revenu des ménages

En Martinique, le revenu des retraites représente 23,5 % des revenus locaux, (INSEE, 2017). Contrairement à une idée reçue, le revenu des ménages martiniquais provient essentiellement d'une activité (72,5%) et secondairement de revenus de remplacement. Autre élément notable, s'il est vrai qu'en raison d'une sur-rémunération des fonctionnaires, leur salaire est supérieur à ceux de la métropole de 40 %, en revanche les salaires du secteur privé sont équivalents ou parfois même inférieurs à ceux de la métropole.

Cette disparité entraîne un plus grand nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté qui est de l'ordre de 28% quand il est dans l'Hexagone de 14,3%. Ce seuil est estimé à 644 € par mois en Martinique lorsqu'il est fixé à 928 € par mois dans l'Hexagone alors que tous les rapports reconnaissent la cherté de la vie en Martinique.

Les indicateurs sociaux sont alarmants avec :



- Le taux de personnes au RSA est de 13,2% contre 6,2% dans l'Hexagone ;
- le nombre de personnes bénéficiant de la CMU est de 26,9% contre 5,9% dans l'Hexagone ;
- En Martinique 73% des 231.558 foyers fiscaux ne sont pas imposables.

### La Situation économique

Au deuxième trimestre 2020, l'emploi salarié régresse en Martinique (- 1,5 %), comme au premier trimestre. En six mois, les bons résultats sur l'année 2019 a été effacée. Les effectifs (121 500 salariés) retombent à leur niveau de fin 2018.

Le secteur privé, en recul de 1,9 % sur le trimestre et de 2,2 % sur un an, est le principal contributeur à cette baisse globale de l'emploi salarié.

Sur une période d'un an, les effectifs salariés sont en recul de 1,8 %, ce qui représente une perte de 2 230 emplois.

L'économie de l'île se distingue par l'étroitesse de son marché ainsi que par les surcoûts d'approvisionnement et de transport qui se répercutent sur l'ensemble des acteurs économiques qui doivent ancrer leur développement dans un contexte marqué par des coûts salariaux supérieurs aux moyennes de la zone Caraïbes.

La Martinique est marquée par une forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur et plus particulièrement de la métropole. Il existe un déséquilibre dans les échanges commerciaux, plus de 5 fois plus d'entrée que de sorties de biens. En effet, le volume des importations est huit fois supérieur au volume des exportations. Les produits agricoles sont aussi concernés.

La Martinique intégrée à l'UE est déconnecté de son environnement caribéen, même si la coopération avec les îles voisines est plus présente.

Plus spécifiquement, le secteur primaire (agriculture et pêche) en 2004 représentait 3,8% de la valeur ajoutée totale de la Martinique, pour une valeur de 146 millions d'euros. En 2019, la valeur ajoutée de ce secteur est de 172 millions d'euros mais ne représente plus que 2,2% de la valeur ajoutée totale (Sources IEDOM, 2019).

Les productions agricoles destinées au marché local sont orientées à la baisse

- Les productions végétales de diversification (fruits et légumes) ont connu une baisse importante en passant de 50 900 tonnes en 2005 à 18 347 tonnes en 2018. Cette production fruitière et légumière ne couvre que 38% de la consommation, les importations de fruits et légumes couvrant 62% de la consommation locale (27 719 tonnes en 2018).
- L'agriculture biologique progresse régulièrement, essentiellement pour les productions végétales. Le nombre d'entreprises agricoles certifiées bio est passé de 27 en 2010 à 50 en 2018 (Agence Bio, 2018). La production en 2014 qui était de l'ordre de 380 tonnes (Sources DAAF Martinique) reste bien en deçà des attentes.
- Le taux d'approvisionnement de la production locale en viandes à la consommation est estimé à 16,9 %.

La production animale des coopératives est en 2018, assurée par 256 éleveurs soit 67 de moins qu'en 2015. Sur la période 2005 -2018 on observe un recul de la production animale, qui s'établit en 2018 à 3 595 tonnes contre 3 900 tonnes en 2005. A l'exception du porc, les filières connaissent une baisse de volume.

La crise économique et sociale qui menace de succéder à la crise sanitaire actuelle (COVID -19), nécessite des engagements forts pour garantir le maintien de l'emploi dans un territoire comme celui de la Martinique.

## Défis sanitaires (humains, végétaux t animaux) liés à la mondialisation

Beaucoup de maladies humaines sont d'origine animale et peuvent causer de graves crises sanitaires telles des épidémies. La santé humaine et la santé animale sont interdépendantes et sont également liées à la santé des écosystèmes dans lesquels elles coexistent<sup>4</sup>.

Les risques se sont accrus avec la mondialisation, le changement climatique et le changement des comportements humains. Ces phénomènes ont conduit à des évolutions et des adaptations. Humains, animaux, végétaux écosystèmes sont donc liés et par là même santé publique, santé animale, santé végétale et santé environnementale le sont également.

De nombreux facteurs influent sur la sécurité biologique :

- La mondialisation
- Les nouvelles techniques de production agricole et de transformation des aliments
- Le développement du commerce des produits alimentaires et agricoles
- L'intensification des déplacements et des mouvements de population à travers les frontières
- Le progrès dans les communications et l'accès mondial aux informations relevant de la sécurité biologique
- L'attention accrue du public à l'égard de la biodiversité, de l'environnement et de l'impact de l'agriculture sur l'un et l'autre
- Le passage pour les pays de l'indépendance nationale à l'interdépendance pour assurer une sécurité biologique efficace
- La forte dépendance de certains pays à l'égard des importations alimentaires.

La prévention de ces risques passe par le renforcement de la surveillance des populations et des écosystèmes.

Les plateformes d'épidémiosurveillance animale et végétale, reposent sur un partage de ressources, de compétences et d'outils dans un objectif commun de protection de la santé animale, végétale et humaine.

### Les maladies d'origine animale

Les maladies d'origine animale auxquelles l'homme est sensible telles que l'influenza aviaire, la rage, la fièvre de la vallée du Rift ou encore la brucellose représentent des risques mondiaux de santé publique. D'autres maladies à transmission essentiellement interhumaine circulent chez l'animal ou ont un réservoir animal identifié et peuvent causer de graves crises sanitaires comme l'a récemment démontré l'épidémie de la maladie à virus Ebola ou la pandémie du COVID19. Ces risques s'accroissent avec la mondialisation, le changement climatique ainsi que les modifications de comportements humains qui offrent de nombreuses opportunités aux pathogènes de coloniser des territoires inhabituels et d'évoluer sous de nouvelles formes.

Exemples SRAS : Syndrome Respiratoire Aigu Sévère (2002-2003), H5N1 (2004), Chikungunya (2006), COVID 19 (2019-2020-2021), la grippe A (2009)

Maladie de la vache folle (1996), la grippe aviaire (2004)

---

<sup>4</sup> Sources : <https://www.oie.int/fr/pour-les-medias/une-seule-sante/>  
[Les crises sanitaires de ces dernières années \(nouvelobs.com\)](https://www.nouvelobs.com)

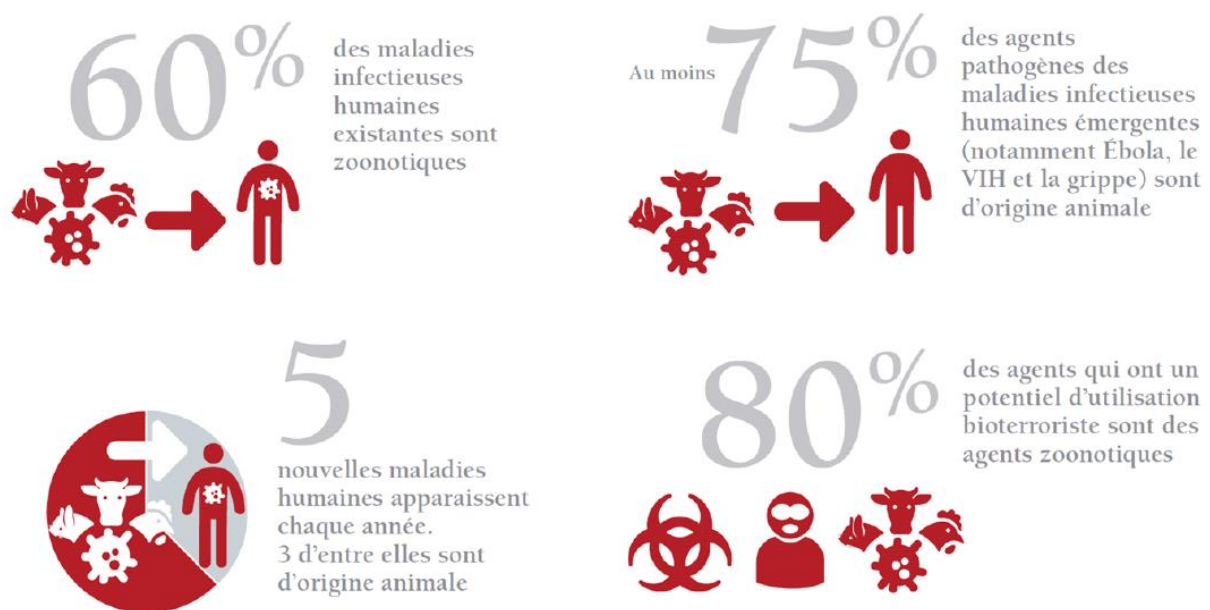


FIGURE 7 - CHIFFRES-CLES DES ZONOSSES (SOURCE : [HTTPS://WWW.OIE.INT/FR](https://www.oie.int/fr))

#### Quelques maladies émergentes des végétaux

- Le HLB (Huanglongbing)  
Le HLB est aussi appelé Greening des agrumes, il a été détecté pour la première fois en Martinique en 2013. La maladie du Greening est causée par une bactérie (*Candidatus Liberibacter asiaticus*) transmise par la piqûre d'un psylle (*Diaphorina citri*) qui se nourrit de sève. L'insecte se contamine lorsqu'il s'alimente sur une plante infectée. En proliférant les bactéries perturbent la circulation de la sève et entraîne le dépérissement de l'arbre. Pratiquement toutes les communes de la Martinique présentent des cas de HLB.
- Le Chancre citrique,  
C'est une maladie d'origine bactérienne spécifique aux agrumes qui a été détectée en Martinique pour la première fois en 2014. Elle est causée par la bactérie de *Xanthomonas axonopodis pv. citri* qui se transmet par l'action combinée du vent et de la pluie. Ces deux maladies ont réduits fortement les surfaces en agrumes de la Martinique.
- La fusariose du bananier FOC TR4  
Une autre menace à surveiller est la fusariose du bananier FOC TR4 connue pour son potentiel de dévastations des plantations de bananes (plantains et Cavendish). Elle constitue un danger important pour la production de bananes de la Martinique. Ce champignon qui peut survivre pendant des décennies dans les sols infestés.

#### Les espèces envahissantes une autre menace sur les écosystèmes

Di Castri (1990) définit l'espèce envahissante comme « une espèce végétale, animale ou microbienne qui colonise un nouvel environnement et y prolifère, loin de son aire d'origine, après avoir, la plupart du temps, été transportée par l'homme, intentionnellement ou non ».

L'auteur Yohann Souberyan (2008) complète cette définition en relevant les préjudices et les menaces portés aux écosystèmes, sur les habitats, ou sur les espèces indigènes avec des « conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires négatives ».

Quelques espèces ligneuses introduites en Martinique désignées comme des pestes végétales potentielles méritent une surveillance accrue telles que le tulipier du Gabon (*Spathodea campanulata*),

le caoutchouc (*Funtumia elastica*), les épineux *Dichrostachys cinera* (fausse-monnaie) et *Mimosa malacocentra*, le bambou (*Bambusa vulgaris*) enfin la petite citronnelle (*Triphasia trifolia*) (Joseph 1997, 2009). L'auteure Saint-Aimé (2009) met en garde également sur les potentialités d'invasion des espèces exogènes d'ornement.

Dans le même ordre d'idées, Bussiere *et al.* (2011) signalent que le milieu tropical est particulièrement favorable aux bioagresseurs. En effet, les températures et les taux d'humidité de l'air élevés créent des conditions favorables à un développement continu de ce type de population (elle-même plus diverse qu'en milieu tempéré).

Le professeur Ramade (2012) rappelle que ce sont surtout « *les introductions de maladies cryptogamiques (qui) ont parfois des conséquences redoutables à la fois pour les populations humaines des zones affectées et peuvent aussi constituer un danger majeur d'extinction pour certaines des espèces végétales qu'elles infestent lorsque ces dernières sont déjà exposées à d'autres causes de régression* ».

Les techniques de culture influencent grandement les populations de ravageurs. Ainsi Leterme (2014) souligne que les parasites se développent proportionnellement aux surfaces cultivées avec des variétés sensibles.

Les préconisations que nous retenons sont :

- La prospection accrue et Renforcement du système de biosurveillance ; la prévention de ces risques passent par la surveillance des populations et des écosystèmes
- La mise en relation des plateformes d'épidémiologie animale et végétale avec le partage de ressources de compétences et d'outils dans un objectif commun de la protection de la santé animale végétale et humaine
- L'information et la communication adaptée destinée à tous types de publics (professionnels, particuliers touristes...) pour une meilleure sensibilisation aux risques et conséquences
- La mise en place d'un fonds de secours et d'assurances pour les indemnités plus rapides avec des procédures simplifiées dès l'expertise et le diagnostic validés
- La mise en place d'un protocole sanitaire (qui fait quoi, les étapes...)
- L'accompagnement administratif, technico-économique des producteurs touchés afin de les soutenir dans les différentes démarches pour leur permettre une adaptation ou une reconversion de leur système
- La prise en compte des conséquences des impacts collatéraux en termes de diminution de CA, psychologique

## Le sol, une ressource à protéger

En analysant plus précisément les pratiques agricoles, les auteurs Blanchart et Venkatapen (GEODE La Caraïbe, 2006) mettent en relief leurs impacts négatifs : « *La mise en culture des sols entraîne généralement des modifications profondes de leurs propriétés et de leurs potentialités agricoles* ».

Les dégradations engendrent entre autres la compaction du sol et l'augmentation des pertes en terre par érosion. Le passage répété des engins est à proscrire car il entraîne une modification de la porosité des sols et donc de la disponibilité en eau pour les plantes. De plus, les outils utilisés dans des conditions de sol humide, ou non correctement réglés, créent une interface étanche entre la couche travaillée et la couche profonde par lissage des pores tubulaires dénommées couramment « *semelles de labour* » (Khamsouk, 2001 ; Saffache et Venkatapen, 2006).

Des techniques alternatives permettent d'assurer une protection physique du sol comme le paillage et le maintien des prairies qui réduisent dans une certaine mesure l'impact des gouttes d'eau. Sur un sol cultivé sans protection, le degré de protection du substratum varie en fonction du type de plante. Ainsi sous monoculture de canne, l'enchevêtrement des tiges et des feuilles s'apparente à un couvert végétal de type prairial. L'auteure Mbolidi-Baron confirme cette bonne protection du sol contre l'impact des gouttes d'eau.

Sous culture maraîchère, la couverture du sol est plus réduite et l'érosion et le ruissellement maximum. Ces études confirment la conjoncture de Roose, « *quels que soient l'agressivité du climat, l'érodibilité des sols ou l'intensité des pentes, si le sol est couvert à plus de 90 %, les phénomènes d'érosion seront négligeables* » (in Pinte, 2006).

On ne pourrait pas faire l'impasse de l'importance des vers de terre, facteurs majeurs de l'activité biologique du sol qui contribuent au maintien de la ressource sol et de sa fertilité (Barois et al, 1988). Les auteurs Saffache et Venkatapen (2006) ont ainsi évalué 4 tonnes de vers de terre/ha sur des vertisols pâturés et leur quasi-absence sous cultures maraîchères. « La disparition de la macrofaune entraîne au bout de quelques années, l'effondrement de sa macroporosité et une diminution de sa capacité d'infiltration ».

L'usage systématique des engrais chimiques et l'abandon de la pratique de la fumure organique par compostage provoque une altération progressive de la texture des sols cultivés qui les rend sensibles à l'érosion. Bussierre *et al.* (2011) exhortent à préserver la matière organique d'autant que sa décomposition est plus rapide dans les conditions tropicales. Le travail du sol devrait être le plus réduit possible afin d'éviter une dégradation trop rapide de la matière organique.

Les préconisations pour protéger la ressource sol sont l'encouragement à la mise en œuvre des pratiques agroécologiques singulièrement le travail simplifié du sol, ainsi que de favoriser et les techniques de paillage et de lombricompostage...

+ de 90 % des martiniquais sont contaminés par la molécule chlordécone; malgré l'arrêt de son utilisation en 1993. La molécule utilisée dans la lutte contre le charançon du bananier persiste dans l'environnement ; sa durée de vie est évaluée dans le sol à plus de 600 ans !

La chlordécone est un insecticide organochloré toxique, écotoxique et persistant (formule brute  $C_{10}Cl_{10}O$ ). Appliquée sous forme de poudre en cercle au pied des bananiers, elle a été commercialisée sous les noms commerciaux Kepone® de 1968 à 1981 et Curlone® à partir de 1981.

La contamination est principalement liée au sol. Bien que peu mobile, la molécule se disperse lentement avec les eaux de ruissellement et d'infiltration. Elle se retrouve donc dans les matières en

suspension, les cours d'eau, les nappes phréatiques enfin dans le milieu marin proche des zones contaminées. Les fortes pluies accélèrent ces processus.

Il est observé une contamination importante au niveau des organismes aquatiques en raison du phénomène de bioaccumulation (des végétaux et du plancton vers les consommateurs primaires jusqu'aux prédateurs se trouvant en bout de la chaîne alimentaire).

Les productions agricoles sont impactées en fonction de la concentration en chlordécone dans le sol, du type de sol, des espèces cultivées et des tissus consommés.

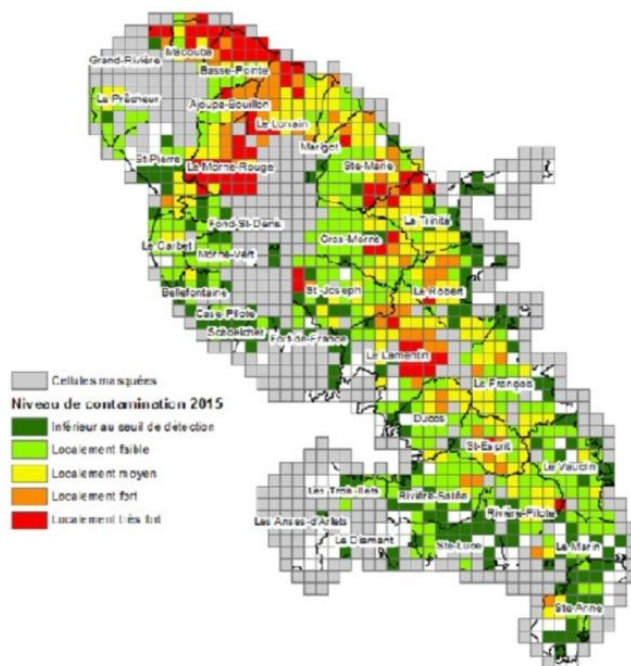
Les productions les plus sensibles sont les racines, tubercules > tiges, feuilles > fruits.

Au niveau des élevages, les sources de contamination sont les sols pollués pouvant être ingérés, les fourrages contaminés, l'eau d'abreuvement polluée.

Si le lien entre exposition au chlordécone et la survenue d'un cancer n'est pas établi, il est cependant reconnu en tant que facteur favorisant le développement des tumeurs notamment au niveau de leur vascularisation (angiogénèse).

Dans le corps humain, le chlordécone est métabolisé dans le foie. Il est ensuite excrété principalement

### La cartographie des sols contaminés de Martinique



Cartographie de la teneur des sols en chlordécone en Martinique (mise à jour en 2015)

[http://carto.geomartinique.fr/1/layers/pref\\_chlordecone\\_analyse\\_sol\\_s\\_972.map](http://carto.geomartinique.fr/1/layers/pref_chlordecone_analyse_sol_s_972.map)

Cette carte donne une indication géographique sur les niveaux de contamination des sols.

Fort de plus de 11 000 échantillons de sol, la carte couvre environ 37 % de la surface agricole utile de l'île. La majorité des sols martiniquais n'est pas contaminée.

Les zones à risque se retrouvent principalement dans le Nord et le Centre Atlantique, ainsi que dans les grandes plaines de culture (Lamentin ...).

Cette cartographie répond "à un objectif de transparence" et "constitue un outil d'aide à la décision, notamment pour le choix par les agriculteurs, des cultures qu'ils peuvent réaliser.

Source :

Légende de la carte des parcelles (taux de chlordécone en mg/kg/sol sec)		Classe de pollution	Recommandations Cultures	Recommandations Élevage
	Taux inférieur à la Limite de Détection (LD)	Non détecté	Toutes cultures possibles	Tous élevages de plein air, toutes espèces possibles Tous élevages hors sol, toutes espèces possibles
	Taux compris entre la LD et 0,1 mg/kg	Faiblement contaminé	Toutes cultures possibles	Éviter tous élevages de rente de plein air pendant une période dépendant de l'espèce avant l'abattage Tous élevages hors sol, toutes espèces possibles
	Taux compris entre 0,1 et 1 mg/kg	Moyennement contaminé	Éviter les cultures très sensibles (voir liste ci-dessous)	
	Taux supérieur à 1 mg/kg	Fortement contaminé	Éviter les cultures très sensibles et sensibles (voir liste ci-dessous)	
Non représenté	Non analysé	Inconnu, risque de contamination	Faire analyse de sol avant toute culture sensible	Faire analyse de sol avant tout élevage de plein air

Nos propositions sont les suivantes :

- Mise en place d'un fonds d'indemnisation des victimes de la chlordécone singulièrement pour les ouvriers agricoles et les petits exploitants impactés
- Une réponse forte face à la déstabilisation sociétale en raison de la voie de contamination des circuits informels et des dons entre particuliers, attributs des populations les plus démunies économiquement. Elle pourrait prendre la forme d'une allocation de paniers sains de fruits et légumes, des produits de l'élevage et de la pêche auprès des populations sensibles (les 5 % dont le taux sanguin élevé dans le sang en chlordécone est 10 fois supérieur à la moyenne). Ce qui pourrait avoir un effet de levier sur la production agricole.
- Conforter les initiatives locales telles que les labels 0 chlordécone, Orgapéyi, l'Agriculture Biologique...
- Renforcer les acteurs locaux tels que l'IREPS, la Chambre d'Agriculture, l'Université de Martinique, le Comité des Pêches, le CHUM...
- Etendre la cartographie aux anciennes zones de bananes reconverties notamment en zones d'habitats individuels ou collectifs
- Poursuivre les analyses de sol gratuites en faveur des particuliers et des agriculteurs singulièrement au niveau de leurs produits
- Relancer les plaintes judiciaires (dont l'une des premières déposées en Février 2006 pour mise en danger d'autrui et administration de substances nuisibles ayant porté atteinte à l'intégrité physique d'autrui), déterminer les responsabilités...
- Mettre en œuvre un dépistage sanguin gratuit afin de connaître son taux de chlordécone et connaître son degré d'exposition. Cette analyse est essentielle à la prévention de maladies provoquées par l'absorption de chlordécone et lancer des programmes de détoxification.

Quelques références pour aller plus loin :

- Colloque scientifique et d'information sur la pollution par la chlordécone - Martinique, du 16 au 18 octobre 2018 & Guadeloupe, 19 octobre 2018 - Recueil des présentations, 323 p. <https://fr.calameo.com/read/003164043dd19dd839c6b>
- Bellec S., Godard E., 2002. Contamination par les produits phytosanitaires organochlorés en Martinique : caractérisation de l'exposition des populations. DSDS de la Martinique. 13 p,
- Boutrin L. & Confiant R., 2007. Chronique d'un empoisonnement annoncé – Le scandale du chlordécone aux Antilles Françaises 1971 – 2002, 238 p.
- Cabidoche Y.M. & Lesueur-Jannoyer M., 2011. Pollution durable des sols par la chlordécone aux Antilles : comment la gérer ? Innovations Agronomiques 16 (2011), 117-133.

## Les pratiques agroécologiques

L'agro-écologie vise à concilier, dans la durée, productivité des systèmes agricoles et préservation des ressources naturelles (sol, eau et biodiversité). Elle tient compte de composantes économiques, sociales et environnementales (approche systémique) pour combiner des pratiques permettant un équilibre entre les personnes, les activités agricoles et le milieu.

Les agrosystèmes : des espaces multifonctionnels

De nos jours, les agrosystèmes ne sont plus perçus comme de simples espaces de productions. Les services environnementaux issus des travaux agricoles sont désormais reconnus.

Ainsi, les notions de multifonctionnalité ont émergé consacrant les différents rôles de l'agriculteur, confrontés à l'émergence de nouvelles exigences sociales : fournir des aliments « sains » et de qualité, ainsi que des biens ou services collectifs (paysage, qualité de l'eau, ...).

Un exemple de cette multifonctionnalité est donné par la mise en place des haies d'érythrine (*Erythrina fusca*). Jadis employées dans les bananeraies, elle a tenu plusieurs rôles ; celui de brise-vent, de marqueurs de bornage ainsi que pour l'agrément paysager de type bocage (Khamsouk, 2001).

Les agriculteurs s'orientent de plus en plus vers des pratiques agroécologiques en s'inspirant des pratiques du jardin créole et ou de l'agriculture biologique et organique. Plusieurs techniques sont adoptées :

- Rotation
- Faux semis
- Qualité du matériel végétal, variétés rustiques
- Lutte mécanique
- Lutte biologique
- Association de culture
- Lombricompostage
- Plantes de services
- Paillage



FIGURE 8 - ILLUSTRATION ASSOCIATION DE

CULTURES DACHINE ET IGNAME

Pour aider et inciter les agriculteurs dans leurs nouvelles pratiques des dispositifs d'aides existent tels les MAE (Mesures Agroenvironnementales) pour l'utilisation de matières organiques, la mise en place d'association, la conversion à l'Agriculture Biologique..., le crédit d'impôt

Toutefois une plus grande vulgarisation de ces pratiques est limitée par une absence de références, et de petits outils adaptés pour diminuer la pénibilité de certaines tâches.



Pistes pour développer les pratiques agroécologiques :

- Accompagner la transition de manière plus soutenue, accompagnement technique, accompagnement dans l'organisation
- Développer les compétences en lien avec les besoins du terrain. En effet, suivant le Contrat d'Etude Prospective du secteur agricole (CEP, 2012) l'agriculture de Martinique a un besoin en compétences techniques très diverses du fait de la grande palette des productions, avec une forte spécificité (milieu tropical) et une évolution importante (mécanisation, exigences qualité et réglementaires, approche globale de l'exploitation...). Le décalage actuel constaté pour l'ensemble des formations, pose toutefois la question du décalage de l'enseignement avec les réalités du terrain. L'apprentissage est sans doute le dispositif le plus adapté ainsi que la formation pour adulte pour mieux articuler au mieux formation et emploi, pour mieux faire acquérir les compétences techniques au plus près des besoins des exploitations (et entreprises amont-aval des filières agricoles).
- Elaborer des références locales en instaurant des partenariats entre recherche et agriculteurs et notamment évaluer les performances de ces différentes pratiques
- Accompagner les Innovations et échange de savoir-faire particulièrement dans les outils et petits matériels adaptés à ces pratiques et au contexte du territoire

## La gouvernance

Tous les observateurs s'accordent à souligner la multiplicité d'acteurs, de textes et de réglementations et d'un millefeuille institutionnel régi par au moins 6 niveaux d'administration : commune, intercommunalité, département, région, Etat, Europe). Cet enchevêtrement annihile toute responsabilité et les résultats du développement escompté ne sont pas à la hauteur des attentes.

La fusion du 18 décembre 2015 entre le Conseil Général et le Conseil Régional de la Martinique, régie par l'Article 73 de la Constitution, n'a pas pour l'instant permis de dépasser les blocages institutionnels et d'accroître l'efficacité de l'action publique locale.

Selon l'universitaire Justin Daniel les partenariats entre collectivités doivent « *s'accommoder de la polysynodie, c'est-à-dire l'allongement du processus décisionnel du fait de la multiplication des espaces de discussion, de la polyphonie, c'est-à-dire d'une série de variations autour d'un thème unique, n'excluant pas d'ailleurs des voix et des sonorités discordantes* » (Karine Galy, in Aglae 2009).

### Le cadre européen présente une double facette entre soutiens et contraintes

La Politique Agricole Commune (PAC) est un instrument permettant de prévenir la dégradation environnementale tout en incitant les agriculteurs à continuer d'œuvrer à l'entretien de la campagne et de l'environnement au moyen de mesures de développement rural ciblées et en veillant à la rentabilité de l'agriculture. Par ses réformes la PAC s'adapte aux exigences accrues de la société en matière de préoccupations environnementales.

Elle s'appuie également sur les engagements de l'Union Européenne en faveur du développement durable (Traité Amsterdam du 17 juin 1997). Lors du conseil européen de Göteborg (juin 2001), l'affirmation que la PAC intègre le développement durable à ses objectifs est renforcée « *en encourageant davantage les produits sains et de qualité, les méthodes de production écologiquement viables, et notamment la production biologique, les matières premières renouvelables et la protection de la biodiversité* ».

Pour être éligible aux aides, les agriculteurs doivent souscrire à des « pratiques agricoles » respectueuses de l'environnement.

En réponse aux enjeux de la multifonctionnalité et face aux menaces de pérennité des soutiens à la production (émises lors des négociations commerciales multilatérales), la PAC établit un découplage entre le niveau de soutien aux agriculteurs et les quantités produites.

La recherche d'un compromis est difficilement réalisable entre enjeux économiques de production et préservation de l'environnement.

### Implication au niveau national

L'Etat a conservé l'essentiel des prérogatives de réglementation, de police et sanction.

Au niveau national français, un Plan de Développement Rural National (PDRN) est élaboré de façon à appliquer le Règlement de développement rural (RDR). Ce plan s'applique au niveau local approprié, à travers une gestion déconcentrée des mesures et avec une participation de la Collectivité Territoriale de la Martinique.

Il est observé un plus grand désengagement de l'état avec un mouvement de recentrage des missions et une mutualisation des missions.

### Le cadre local - Vers une territorialisation des politiques agricoles

A. Lacroix *et al.* (2004) expliquent que la prise en compte des impacts environnementaux des activités agricoles passe nécessairement par la territorialisation des politiques environnementales : « *Ceci consiste à différencier les espaces à la fois selon les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre, en vue de réduire la pollution là où cela est le plus efficace et le moins coûteux* ».

*D'une façon générale, l'approche territoriale consiste à privilégier la dimension socio-territoriale : valoriser un territoire, ses hommes, sa culture, ses potentialités (Gonin et Vaudois, 1993). Cette approche passe par la diversification des sources de revenus : maintien et reproduction du plus grand nombre d'exploitations, en particulier celles que la logique dominante de développement des filières conduit à marginaliser puis à éliminer. La territorialisation des politiques agricoles implique en effet la prise en considération de la production d'aménités plus que de l'encadrement technique ou par filière : la définition commune d'enjeux, la sensibilisation et l'appropriation de l'espace doivent devenir les maître-mots. La prise en compte des situations locales et de la nature des partenariats entre acteurs est nécessaire.*

Au niveau local, la montée en puissance des communautés d'agglomération, contribue à l'affaiblissement des domaines de compétence des maires pourtant acteur de proximité incontournable.

Le rôle du chef de file endossé par la Collectivité Territoriale coordonnateur dans le développement économique et par extension de l'aménagement du territoire n'atténue pas le sentiment exprimé par Justin Daniel avec « *un enchevêtrement et un empilement de compétences gérées par un réseau d'acteurs soumis à des rationalités parfois contradictoires et portés par des logiques institutionnelles peu compatibles avec la coproduction d'une action publique efficace* »

#### Les préconisations

Le sociologue Omer Chouinard<sup>5</sup> contextualise les problématiques de gouvernance. Il fait l'observation d'une demande accrue de la société civile pour prendre part aux décisions des gouvernements mais aussi d'avoir son mot à dire dans les activités de gestion et d'exploitation des ressources des entreprises. La formule du « *Penser globalement et agir localement* » employée par René Dubos dans le rapport préliminaire à la conférence de Stockholm en 1972 traduit une réflexion sur une nouvelle gouvernance impliquant un pouvoir partagé, la négociation et la coordination.

La société civile peut être définie de façon moderne comme la communauté des citoyens constituée dans le but du « bien vivre », qui ne se confond pas avec l'action politique (Laudani Raffaele, 2012). Elle sous-entend donc une auto-organisation fondée sur le volontariat et la spontanéité ; régie par un ensemble de règles communes. Cette participation pourrait être favorisée par des campagnes publiques d'informations, généralisation des référendums, organisations et diffusion de débats publics... (Gervasoni Véronique, 2006).

---

<sup>5</sup> Omer Chouinard PhD et Johanne Perron in GEODE les écosystèmes forestiers de la Caraïbe, *Etude de cas d'une gouvernance environnementale locale et de la participation publique dans la forêt modèle de Fundy au Canada Atlantique*, p 549-576

## L'accompagnement et l'encadrement

### Mouvements de décentralisation, déplacement des centres de décisions vers Bruxelles ;

Elle se caractérise par le maintien, grâce aux fonds européens, d'un niveau de développement avec l'appui de l'encadrement technique et de la recherche. En contrepartie l'obligation de respecter des normes techniques et réglementaires est exigée.

Le passage d'une gestion sous forme de dotations à une gestion par l'intermédiaire de programmes déclinés en actions pose la question de la durabilité des actions.

L'ouverture des programmes dans le champ concurrentiel peut entraîner un effet d'opportunité pour les acteurs économiques qui peuvent ne pas avoir le souci de l'action publique.

### Evolution des méthodes et approches

L'évolution des modes de transmission de la connaissance et du savoir-faire s'oriente vers la prépondérance du conseil par rapport à la vulgarisation. Elle intègre un accompagnement des agriculteurs face aux évolutions techniques et un soutien à l'innovation.

Le conseil technique devra prendre en compte de manière accrue la dimension sociale de l'agriculteur compte-tenu de la jeunesse de la structuration l'agriculture martiniquaise et du contexte socio-économique de crise.

### L'installation des Jeunes agriculteurs

La situation socio-économique des jeunes martiniquais avec un taux de chômage touchant 51 % des 15-29 ans (contre seulement 18 % en France hexagonale) est alarmante.

D'autant que les situations de difficultés et de précarités (souvent en situation de conflit familial, générationnel, ...) sont récurrentes. La procédure d'installation est considérée comme un « parcours du combattant » par les candidats.

Une mobilisation forte de tous les acteurs de l'accompagnement est donc nécessaire afin de créer les conditions favorables à une installation durable.

### Les dispositifs d'aides

L'accès aux aides européennes au plus grand nombre est rendu difficile singulièrement pour les petites exploitations. En effet selon la DAAF<sup>6</sup>, « *la petite agriculture est composée en majorité (57%) de producteurs qui ne sont pas assujettis à la couverture sociale, seuls 22% étant susceptibles d'y accéder en l'état. L'accès au système d'aides n'est pas lié à un type bien défini d'agriculteurs, sinon au critère d'assujettissement à la sécurité sociale (CGSS).* »

Un appui à l'amélioration des capacités de production (foncier, équipement, encadrement technique) est nécessaire pour atteindre le seuil d'assujettissement et donc d'entraîner un effet-levier pour mobiliser les fonds européens.

D'autre part l'environnement administratif ne facilite pas la levée des points bloquants.

Premier pays bénéficiaire des aides agricoles européennes, la France a été confrontée à des retards de paiement et à des refus d'apurement qui ont révélé une organisation de sa chaîne de paiement à la fois trop complexe et déresponsabilisante. Si les retards de paiement des aides sont désormais résorbés, les procédures de contrôles se sont multipliées pour être en conformité avec les dispositions prises en application de la réglementation européenne. Cette situation crée une sclérose et un désengagement des agriculteurs.

---

<sup>6</sup> DAAF martinique 2013 définition des Petites exploitations martiniquaises

Les constats plus spécifiques à la Martinique sont les suivants : la complexité liée à la mise en œuvre du PDRM-FEADER avec un catalogue de mesures et de procédures diversifiées [qui contraste avec le FEDER (formulaire unique de demande)], un temps long d'instruction ...

Afin de débloquent cette situation les préconisations avancées sont :

- la prise en compte d'un référentiel de prix et des prestations en raison de l'exiguïté du territoire et des difficultés à mobiliser la concurrence
- la mobilisation des options de coûts simplifiés / relier chaque euro de dépense cofinancée à des pièces justificatives individuelles n'est plus requis. Autrement dit, les coûts simplifiés représentent une alternative à la justification des coûts au réel par le bénéficiaire et à la vérification des pièces justificatives par l'Autorité de Gestion avant de procéder au paiement de la subvention
- la mise en œuvre d'un vrai dialogue entre les partenaires, la remontée et le traitement de l'information afin d'anticiper sur gestion administrative, les exigences de contrôle
- l'abandon par le ministère de l'agriculture, de l'extrême «sophistication» et la « fin des sur-transpositions » des règles nationales de mise en œuvre de la PAC, souvent en réponse à la demande des professionnels.

Un nouvel état d'esprit « bienveillant » doit être recherché afin de redonner confiance aux agriculteurs.

Tout comme le droit à l'erreur qui a été reconnu dans le système administratif national (réf Code des relations entre le public et l'administration : articles L123-1 à L123-2). Ce principe permettra de régulariser une erreur commise dans une déclaration sans être préjudiciable à une demande de subvention en reprenant les 3 conditions applicables :

- Ignorer une règle ou faire une erreur pour la 1ère fois
- Régulariser votre situation de votre propre initiative ou à la demande de l'administration dans le délai indiqué
- Être de bonne foi. C'est à l'administration d'établir si vous fraudez.

## CONCLUSION

Une approche systémique devra être privilégiée reposant sur une approche humaniste et en favorisant l'intelligence collective.

### « Construire » une identité valorisante du terroir

Bien que l'identité antillaise soit marquée par la problématique initiale et symbolique exercée par le système esclavagiste et colonial (Chivallon, 1997), le fonds culturel est profondément rural.

Edouard GLISSANT souligne que « *l'univers antillais fait la preuve d'une manière de composer l'identité autrement, mais il indique de surcroît une voie nouvelle pour développer un autre monde de penser dévolu à l'évitement des pièges de la catégorisation, capable de se saisir de la diversité et du caractère changeant des identités* ».

Cette impossibilité de catégorisation se retrouve dans les exploitations en diversification, originales et uniques dans leur fonctionnement.

Le secteur de subsistance par extension de la petite paysannerie joue le rôle d'un amortisseur contribuant à la marche de l'économie et lui évite de se désagréger à chaque choc, à chaque crise.

Jean-Valéry Marc (2011) confirme également la survivance du jardin créole urbain comme une véritable stratégie de survie économique pour les populations défavorisées à l'instar des habitants de Fort-de-France issus de l'exode rural suite au déclin de la production cannière.

### Favoriser l'esprit coopératif

Dans la continuité des ressources à mobiliser, le recours aux pratiques du fond culturel rural semble pertinent. Les pratiques mutualistes ou coopératistes jadis florissantes, aujourd'hui en désuétude portent les germes d'une espérance de création de lien social.

Cet état d'esprit coopératif se retrouve dans le système agricole d'échanges autour du travail « le coup de main » dont l'auteure Chivallon (1997) y voit l'unique forme d'organisation de valeur accordée à l'échange en tant que moyen de créer et de sceller la relation.

Un regain de ces pratiques se manifeste dans des publications récentes (2015) de la sociologue Juliette Smeralda avec « *la culture de l'entraide, un modèle d'économie alternative* » et l'ouvrage d'Isambert Duriveau et Jean-Marc Terrine ; « *Lasotè - poésie de vie dans les pitons de la Martinique* ».

Une gestion participative par le développement de systèmes d'innovation agricole intégrant les différentes catégories d'acteurs est souhaitable. Soutenir la mise en place d'une réflexion collective permettra de faire émerger une vision commune des problèmes, des enjeux, des mesures à engager et des modalités de diffusion de l'information, ce qui renforcera la capacité d'anticipation et de mise en œuvre des solutions identifiées.

Enfin, des mesures d'adaptation devront aussi concerner les consommateurs. Il est en effet fondamental que les consommateurs aient conscience des enjeux de transformation qui pèsent sur le système de production, afin qu'ils comprennent et s'approprient les effets induits (restrictions dans la disponibilité de certains produits, mise sur le marché de nouvelles productions, fluctuation des prix, etc.)(Angeon et Fomoa-Adenet, 2010).